



**TOUJOURS** s'assurer que les excavations et les fouilles sont sécurisées et que les ouvrages provisoires sont stables.

### Le plus important en bref

- Excavations:
  - Les fouilles, tranchées et excavations sont réalisées conformément aux réglementations locales de manière à éviter tout risque d'effondrement ou d'asphyxie.
  - Une distance de sécurité est maintenue en permanence entre les machines, les véhicules, les entrepôts de matériaux, etc. et le lieu d'excavation.
  - Des moyens d'accès appropriés et sécurisés sont définis et utilisés (plateforme métallique, escalier, échelle sécurisée, etc.).
  - Les excavations sont protégées contre la chute de tiers par un garde-corps rigide, des barrières ou une dalle suffisamment stable.
- Ouvrages provisoires:
  - Les ouvrages provisoires (cloisons, planchers, murs préfabriqués, échafaudages, plateformes mobiles, etc.) sont installés et utilisés conformément aux instructions du fabricant. Pendant toute la durée de leur utilisation, il convient de s'assurer qu'ils sont stables et en parfait état.
  - Tous les ouvrages provisoires sont posés sur une assise solide et stable. Selon les conditions, un contrôle formel du sol doit être effectué.



**Autres documents (usage interne uniquement)**

- [Directive montage des échafaudages](#)
- [Fiche de procédure accès aux puits](#)